



**SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DES
RIVIÈRES DU BANDIAT, DE LA
TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE
(SYBTB)**

**RAPPORT D'ACTIVITES 2022
POUR LES TRAVAUX INTERNES**



La Tardoire à Ecuras



SOMMAIRE

<i>I. Présentation du réseau hydrographique et du syndicat gestionnaire</i>	<i>3</i>
I.1. Le réseau hydrographique du SyBTB	3
I.2. Le Syndicat gestionnaire	3
<i>II. Principe des interventions</i>	<i>5</i>
II.1. Principes généraux	5
II.2. Débroussaillage des berges et des accès à la rivière.....	5
II.3. Abattage sélectif de la végétation arborée	5
II.4. Recépage sélectif des cépées d'arbres : balivage	5
II.5. Elagage	5
II.6. Traitement des rémanents	6
II.7. Embâcles et branchages dérivants	6
II.8. Suivi des Travaux.....	7
<i>III. Travaux internes réalisés en 2022</i>	<i>8</i>
III.1. Restauration de la végétation	8
III.2. Gestion des embâcles et entretien de la végétation	10
III.3. Aménagements hydromorphologiques	13
III.4. Plantations.....	15
III.5. Espèces exotiques envahissantes.....	15
III.6. Animations	18
III.7. Formation	18
<i>IV. Bilan temporel et financier de ces missions</i>	<i>19</i>
IV.1. Temps passés par actions pour 2022	19
IV.2. Compte administratif 2022	20
IV.1. Plan de financement 2022	21
<i>V. Certificat d'achèvement de l'opération.....</i>	<i>22</i>
<i>ANNEXES.....</i>	<i>23</i>

I. Présentation du réseau hydrographique et du syndicat gestionnaire

I.1. Le réseau hydrographique du SyBTB

Le bassin du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure est à cheval sur 3 départements : Haute-Vienne, Dordogne et Charente. Le territoire du Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure comprend uniquement la partie Charentaise.

Le Bandiat prend sa source dans le Département de la Haute Vienne sur la commune de La chapelle Mombrandeix. C'est un affluent rive gauche de la Tardoire qui prend elle aussi sa source en Haute Vienne sur la commune de Pageas.

La Bonnieure rejoint la Tardoire à Saint-Ciers-sur-Bonnieure et prend sa source sur la commune de Roumazières en Charente.

La Tardoire est un affluent rive gauche du fleuve Charente.

Le Bandiat et la Tardoire sont des rivières qui s'épuisent au fur et à mesure qu'elles progressent dans le département ; le débit diminue peu à peu, absorbé par un nombre important de gouffres disséminés aussi bien dans leurs lits mineurs que dans leurs lits majeurs ; leurs cours s'amenuisent pour ne devenir qu'une trace sur les communes de l'aval.

I.2. Le Syndicat gestionnaire

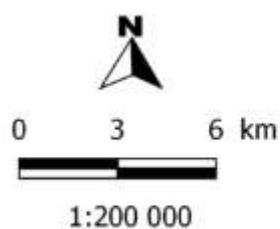
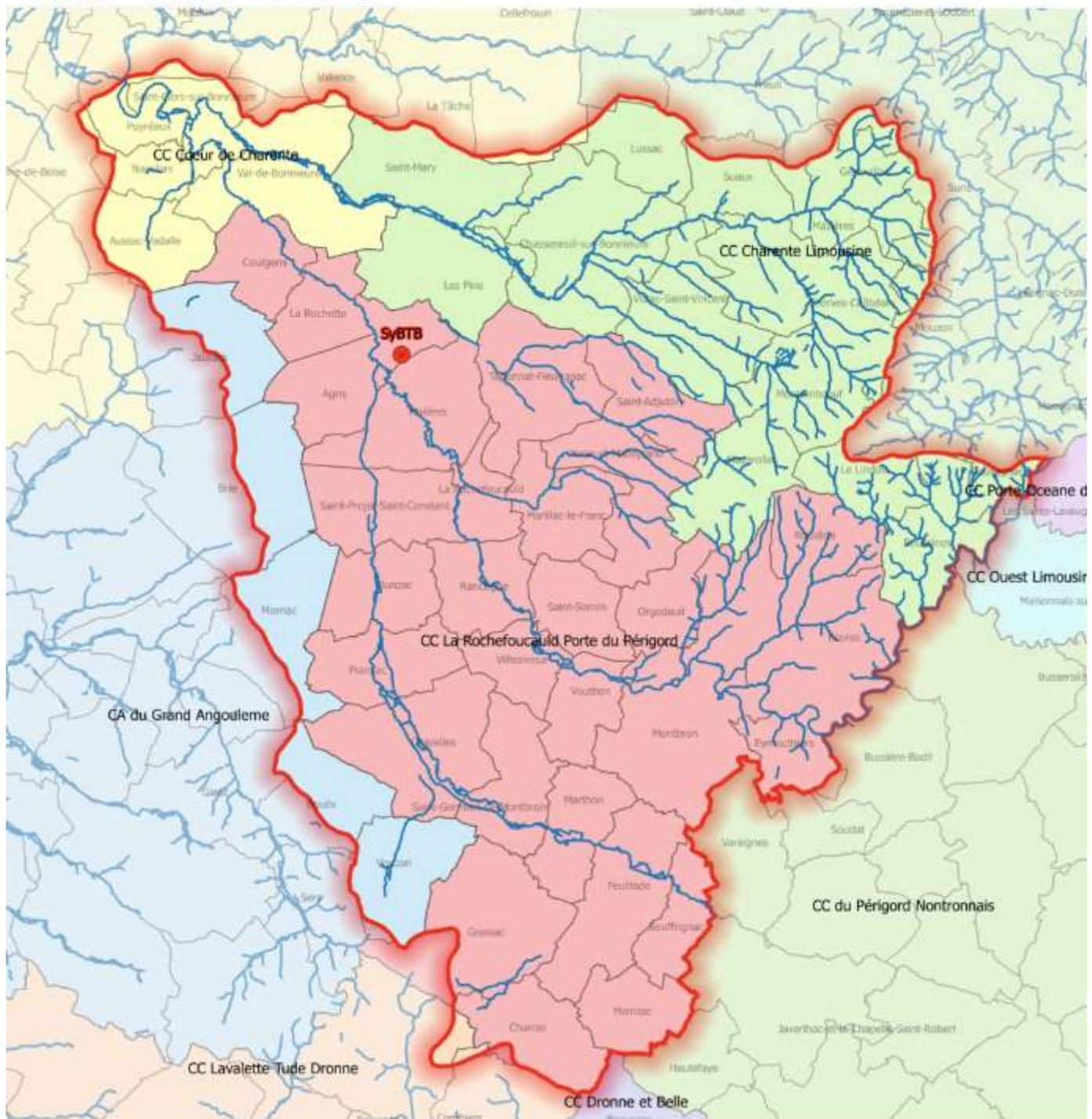
Le Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) est né de la fusion en juillet 2017, des trois anciens Syndicats de rivière : le SIAHP de la Tardoire, le SIAH de la Bonnieure et le SIAH du Bandiat.

Depuis le 1er janvier 2018, le périmètre hydrographique des Rivières du Karst correspond à une cohérence de bassin versant délimité par la limite départementale (16/24/87). Ce périmètre regroupe 5 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) de la Charente : la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord, la Communauté de Communes Cœur de Charente, la Communauté de Communes Charente Limousine et la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne

Aujourd'hui, le syndicat couvre environ 69 communes, 35000 habitants, 500 km de cours d'eau et un Bassin Versant de 900km² approximativement.

- **la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême (7 communes)** : Bouëx, Brie, Garat, Jauldes, Mornac, Sers et Vouzan.
- **la Communauté de Communes Charente Limousine (22 communes)** : Chasseneuil-sur-Bonnieure, Cherves-Châtelars, Genouillac, Le Lindois, Les Pins, Lésignac-Durand, Lussac, Massignac, Mazerolles, Mazières, Montemboeuf, Mouzon, Nieuil, Roumazières-Loubert, Roussines, Saint-Claud, Saint-Mary, Sauvagnac, Suaux, Suris, Verneuil et Vitrac-Saint-Vincent.
- **la Communauté de Communes Cœur de Charente (9 communes)** : Aussac-Vadalle, Cellefrouin, La Tâche, Mouton, Nanclars, Puyréaux, Saint-Ciers-sur-Bonnieure, Val-de-Bonnieure et Valence.
- **la Communauté de Communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord (29 communes)** : Agris, Bunzac, Charras, Chazelles, Coulgens, Ecuras, Eymouthiers, Feuillade, Grassac, La Rochefoucauld, La Rochette, Mainzac, Marillac-le-Franc, Marthon, Montbron, Orgedeuil, Pranzac, Rancogne, Rivières, Rouzède, Saint-Adjutory, Saint-Germain-de-Montbron, Sain-Projet-Saint-Constant, Saint-Sornin, Souffrignac, Taponnat-Fleurignac, Vilhonneur, Vouthon et Yvrac-et-Malleyrand.
- **la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne (2 communes)** : Combiers et Rognac.

Périmètre du SyBTB



Source: IGN Scan 25
SyBTB - Q.VIAL

Légende

- Localisation SyBTB
- Communes
- Bassin versant SyBTB 16
- Cours d'eau

EPCI

- CA du Grand Angoulême
- CC Charente Limousine
- CC Coeur de Charente
- CC La Rochefoucauld Porte du Périgord
- CC Lavalette Tude Dronne

Carte 1: Périmètre du SyBTB

II. Principe des interventions

II.1. Principes généraux

La conception générale des travaux de gestion de la végétation rivulaire doit permettre le renouvellement régulier et le développement équilibré de la ripisylve. Au-delà de ces préconisations, c'est la conservation d'une densité maximale de la ripisylve qui devra présider à l'intervention.

II.2. Débroussaillage des berges et des accès à la rivière

La végétation arbustive et buissonnante pourra faire l'objet d'un débroussaillage, comprenant la coupe des ronces, lianes, et arbustes.

A l'intérieur d'un méandre on cherchera à conserver les broussailles qui protègent de l'érosion.

II.3. Abattage sélectif de la végétation arborée

Les arbres sur la berge ne feront l'objet que d'un tronçonnage sélectif, les souches seront dans tous les cas conservées et jamais arrachées (sauf rares cas particuliers explicitement évoqués avant le début du chantier). Sur le plan technique, la coupe doit s'effectuer aussi près du sol que possible, en biseau pour maximiser les chances de reprise de la souche. Le choix de l'arbre à abattre se fera en fonction de critères visant à la préservation de l'équilibre des milieux aquatiques, au renouvellement régulier de la ripisylve, ainsi qu'à la prévention de la formation des embâcles les plus perturbateurs.

Il se limitera donc généralement :

- aux arbres menaçant de tomber dans la rivière en déstabilisant la berge. Pour les arbres dont le bon équilibre est difficile à apprécier et qui peut varier énormément en fonction des espèces, les risques de déstabilisation de berge seront analysés au cas par cas (par exemple, un peuplier sera plus facilement déstabilisé qu'un aulne).
- à certains arbres morts, dépérissant ou arrivés à maturité.

II.4. Recépage sélectif des cépées d'arbres : balivage

Cette opération consiste à éclaircir les cépées d'arbres en sélectionnant les rejets à conserver selon la densité des tiges de la cépée et son âge. En l'absence d'un marquage global des travaux concernés, le choix des brins à receper s'effectuera selon les mêmes critères que l'abattage. Sur le plan de la gestion sylvicole, on peut distinguer les configurations suivantes :

- Sur les cépées jeunes, il s'agit de ne conserver que quelques tiges-sève pour favoriser leur développement équilibré.
- Sur les cépées âgées bien portantes, le but est de rajeunir la cépée par renouvellement grâce aux jeunes brins. Dans ce cas la sélection n'est pas très forte et consistera à supprimer une tige sur cinq ou une tige sur quatre.
- Sur les cépées âgées en dépérissement, il peut être envisagé la coupe complète de la cépée dans le but de la renouveler.

II.5. Elagage

Les branches basses ne feront l'objet que d'un tronçonnage sélectif, sauf si elles sont à l'origine d'un embâcle perturbateur. On veillera notamment à conserver un maximum de branches basses de faible diamètre (<5 cm), qui ralentissent l'écoulement et protègent la berge des crues en se couchant le long du talus, tout en régulant la pousse des broussailles et de la végétation annuelle.

II.6. Traitement des rémanents

Les arbres abattus présentant une réelle valeur marchande ou un débouché pour utilisation par les riverains sont traités comme suit :

- le fût est laissé en une pièce et reculé à vingt mètres de la berge ;
- le houppier est démonté par tronçonnage en bouts d'un mètre ; l'ensemble est disposé à au moins dix mètres de la berge, en tas de dix mètres de longueur sur un mètre de hauteur maximum.

Les débris de végétaux (**inférieurs à 7cm de diamètre**) : résidus du débroussaillage, de l'élagage, ou de l'abattage, qui ne présentent aucune valeur, notamment pour les techniques de génie végétal, seront brûlés ou broyés.

La question de la valorisation des produits de coupe sera abordée avec le technicien rivière et le chef d'équipe (utilisation d'un broyeur, recyclage des déchets verts...)

Tout brûlage devra respecter l'Arrêté Préfectoral N°2011276-001, relatif à la prévention des incendies de plein air du 03 octobre 2011.

Les cendres, produits imbrûlés ou matériaux minéraux (terre, graviers, pierres) issus de la parcelle pourront être enfouis à une profondeur minimale d'un mètre, avec l'autorisation du propriétaire, qui en déterminera l'endroit approprié.

Pour les bois qui présentent une valeur marchande, tout doit être entrepris pour en assurer la valorisation. Dans ce but, les arbres abattus seront mis à la disposition des propriétaires, pendant un délai de 2 mois afin qu'ils procèdent à leur exploitation. Passé ce délai les bois seront donc considérés comme étant abandonnés par les propriétaires et laissés à la disposition du Syndicat.

Tous les autres produits seront tronçonnés en bouts d'un mètre et regroupés à au moins cinq mètres du cours d'eau et évacués en décharge agréée le plus rapidement possible.

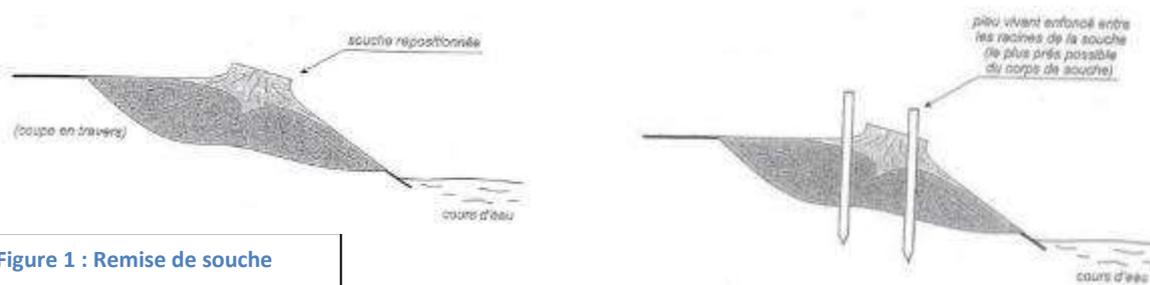
II.7. Embâcles et branchages dérivants

Les embâcles sont des barrages formés d'importants débris végétaux qui induisent l'accumulation de déchets, créant ainsi un obstacle à l'écoulement et parfois à la migration des poissons. Mais ils servent aussi de caches et d'abris pour de nombreux invertébrés benthiques et de poissons.

Le technicien de rivière et/ou le chef d'équipe déterminera les embâcles à traiter. De manière générale, **seuls seront retirés les embâcles répondant aux critères suivants** :

- l'embâcle est total, il va d'une berge à l'autre ;
- l'érosion des berges induite est incompatible avec l'utilisation du terrain ;
- il y a un colmatage et un dépôt de sédiments trop important à l'amont ;
- la migration des poissons est perturbée ;
- l'embâcle menace un ouvrage d'art.

Dans le cas des arbres couchés en travers du lit, afin de ne pas déstabiliser les rives et si les phénomènes d'érosion le permettent, le SyBTB s'efforcera de remettre la souche en place dans la berge, en la consolidant si nécessaire avec des pieux vivants de saule fichés en travers (cf. schéma page suivante).



Les arbres entiers sortis du lit du cours d'eau seront traités comme les arbres abattus sur les berges.

Les **embâcles d'origine artificielle** seront systématiquement supprimés (clôtures en travers du lit, déchets divers, etc.) et évacués en décharge agréée.

II.8. Suivi des Travaux

Le suivi technique sera assuré par les techniciens rivière du SyBTB. Il sera chargé de suivre et de planifier l'exécution des travaux selon les prescriptions du cahier des charges et veillera au respect des consignes de sécurité.

III. Travaux internes réalisés en 2022

III.1. Restauration de la végétation

Les travaux de restauration de la ripisylve réalisés en interne correspondent à :

- Une **restauration** de la végétation :
 - 18390 ml de cours d'eau soit **36780 ml de berges** correspondant à la tranche n° 7 des travaux sur la végétation de la **Bonnieure**.
 - 2117 ml de cours d'eau soit **4234 ml de berges** correspondant aux ouvertures dans la végétation pour permettre la réalisation des travaux de recharge de 2022 par entreprise.

Ces travaux ne sont donc pas effectués par une entreprise mais par l'équipe du syndicat, cela permettra de dégager du financement supplémentaire pour les aménagements hydromorphologique sur la Bonnieure.



Figure 2: Restauration de la ripisylve sur la Bonnieure



Localisation de la restauration de la ripisylve en 2022

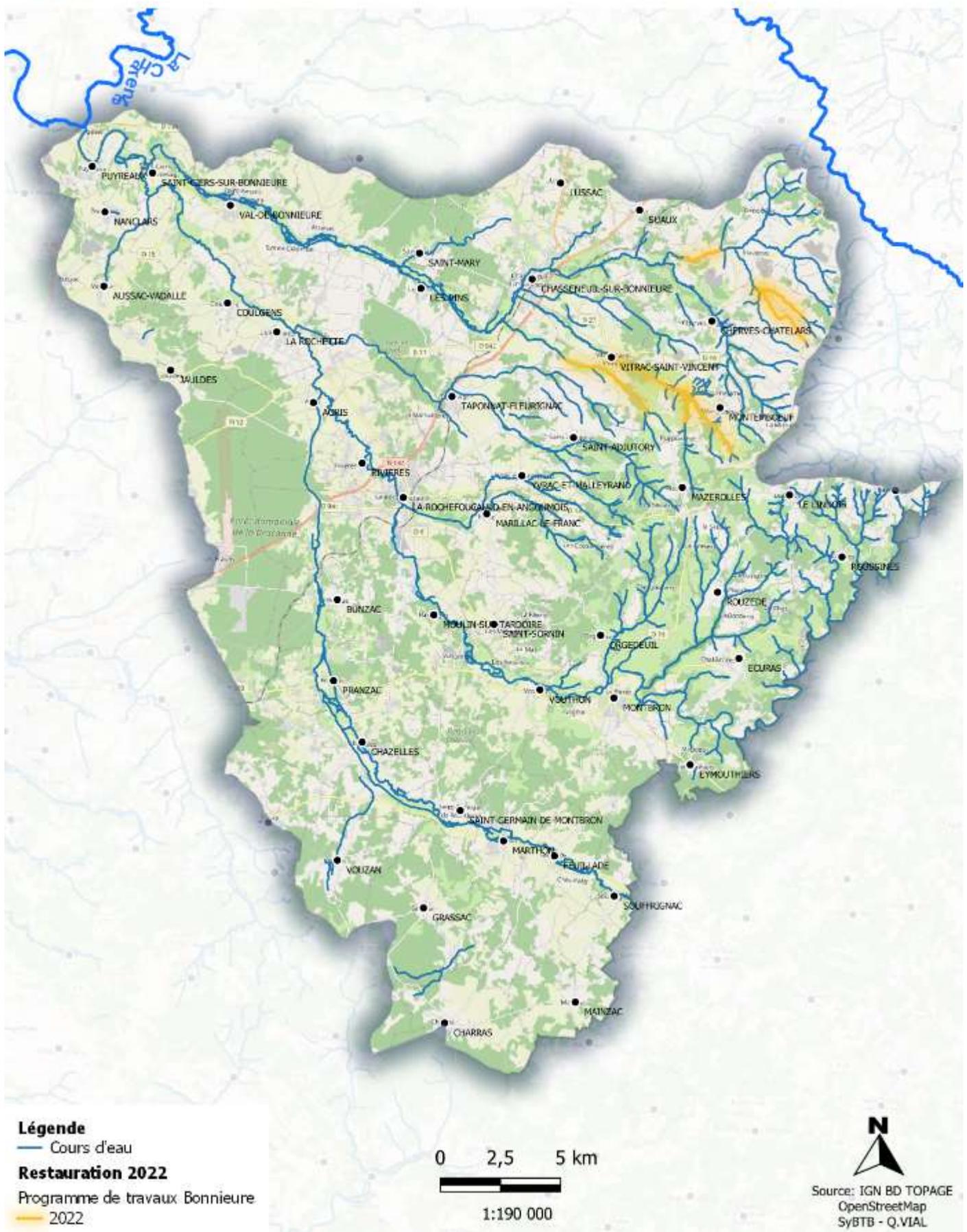


Figure 3: Localisation de la restauration de la ripisylve

III.2. Gestion des embâcles et entretien de la végétation

Le syndicat intervient également sur les embâcles. Les embâcles sont susceptibles d'être déplacés par le cours d'eau et le SyBTB intervient en priorité sur les linéaires urbains et à proximité des ouvrages (ponts, buses, passerelles, seuils...).

117 embâcles ont été traités par le SyBTB en 2022 dont **36 sur des ponts**, **78 sur des sections courantes** des cours d'eau et **3 sur des ouvrages**.



Figure 4: Gestion d'un embâcle

Des interventions ponctuelles sont réalisées sur le linéaire dit « **urbain** » pour éviter toute sur-inondation de ces secteurs et sur les canaux de dérivation pour maintenir un maximum en eau les rivières.

- 31393 ml de cours d'eau soit **62786 ml de berges** sur linéaire dit « urbain »,
- 1182 ml de cours d'eau soit **2 364 ml de berges** sur linéaire dit « canaux »



Figure 5: Entretien de la végétation

Localisation des embâcles en 2022

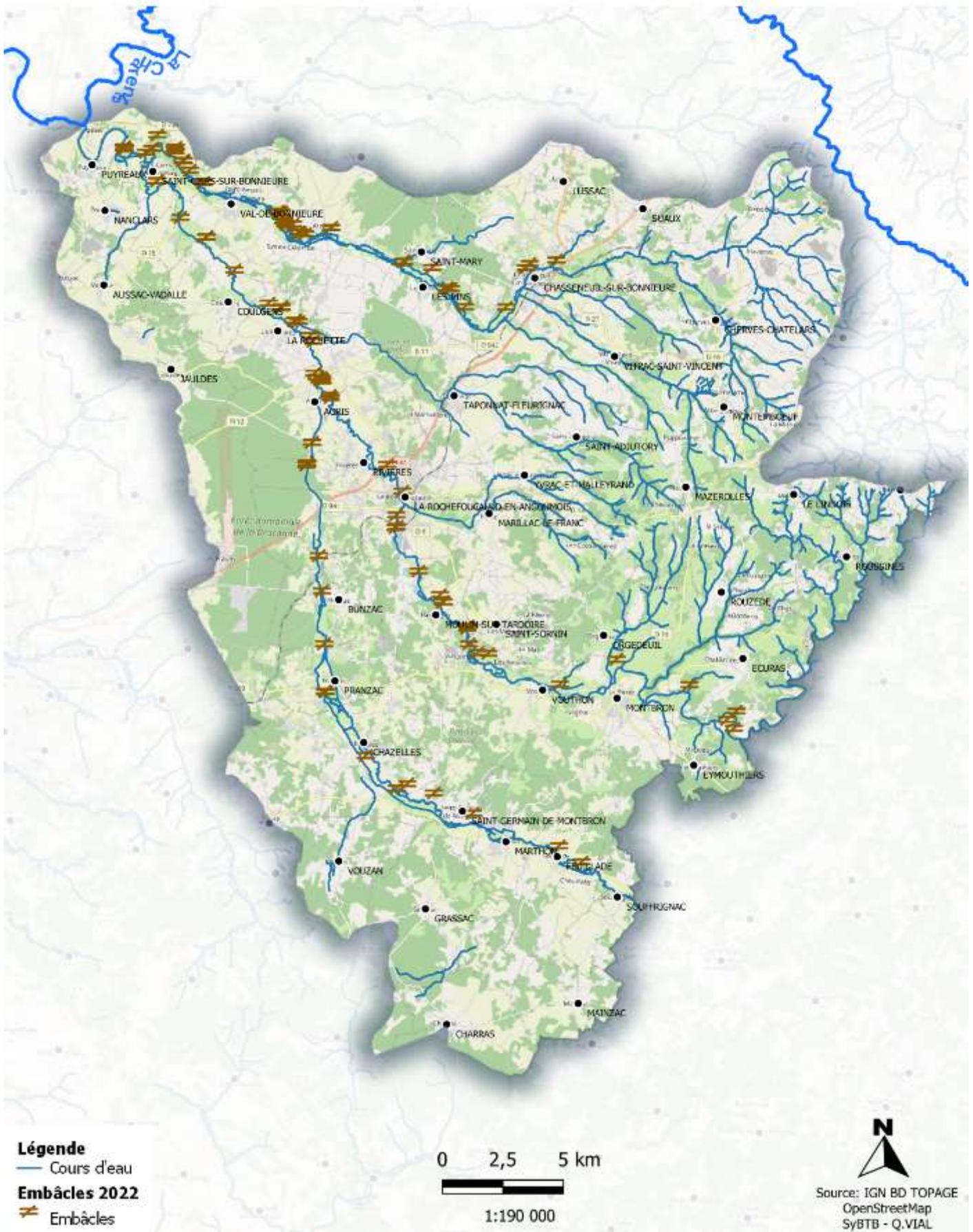


Figure 6: Localisation des embâcles



Localisation de l'entretien de la ripisylve en 2022

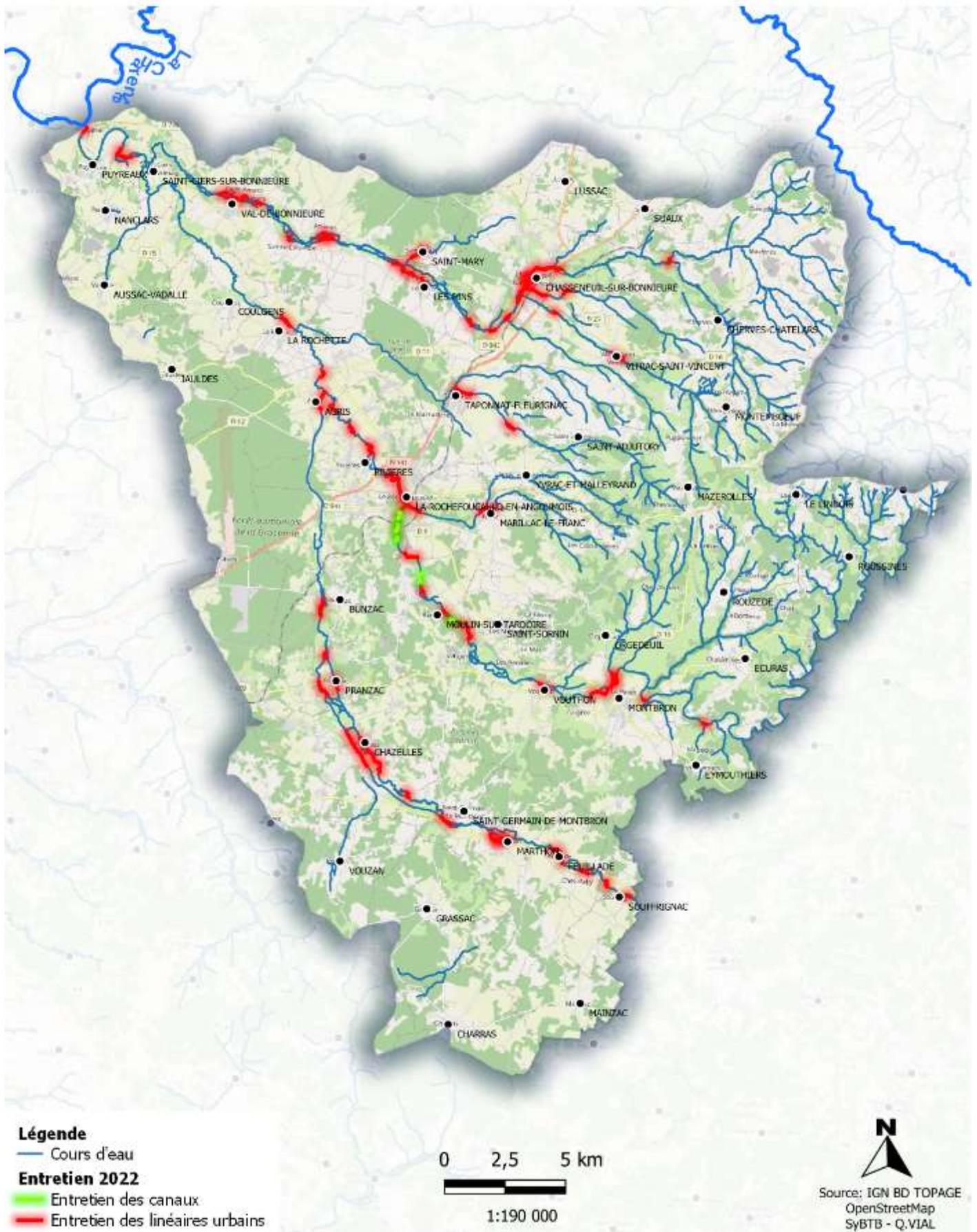


Figure 7: Localisation de l'entretien de la végétation

III.3. Aménagements hydromorphologiques

En 2022, les aménagements hydromorphologiques représentent **85 aménagements** du type : mise en place de blocs épars, mise en place de banquettes végétales ou minérales et fixation d'arbres en berge.

- **62 banquettes végétales**
- **16 banquettes minérales**
- **4 blocs épars**
- **3 arbres fixés en berge**

La location d'engins de chantier a été nécessaire pour la réalisation des travaux minéraux. Cette opération est une première au sein de l'équipe technique. Elle a permis de diversifier les activités de la régie du SyBTB, de développer les compétences des agents et d'améliorer l'efficacité de nos travaux.



Figure 8: Banquettes minérales et végétales sur la Bellonne



Localisation des aménagements hydromorphologiques en 2022

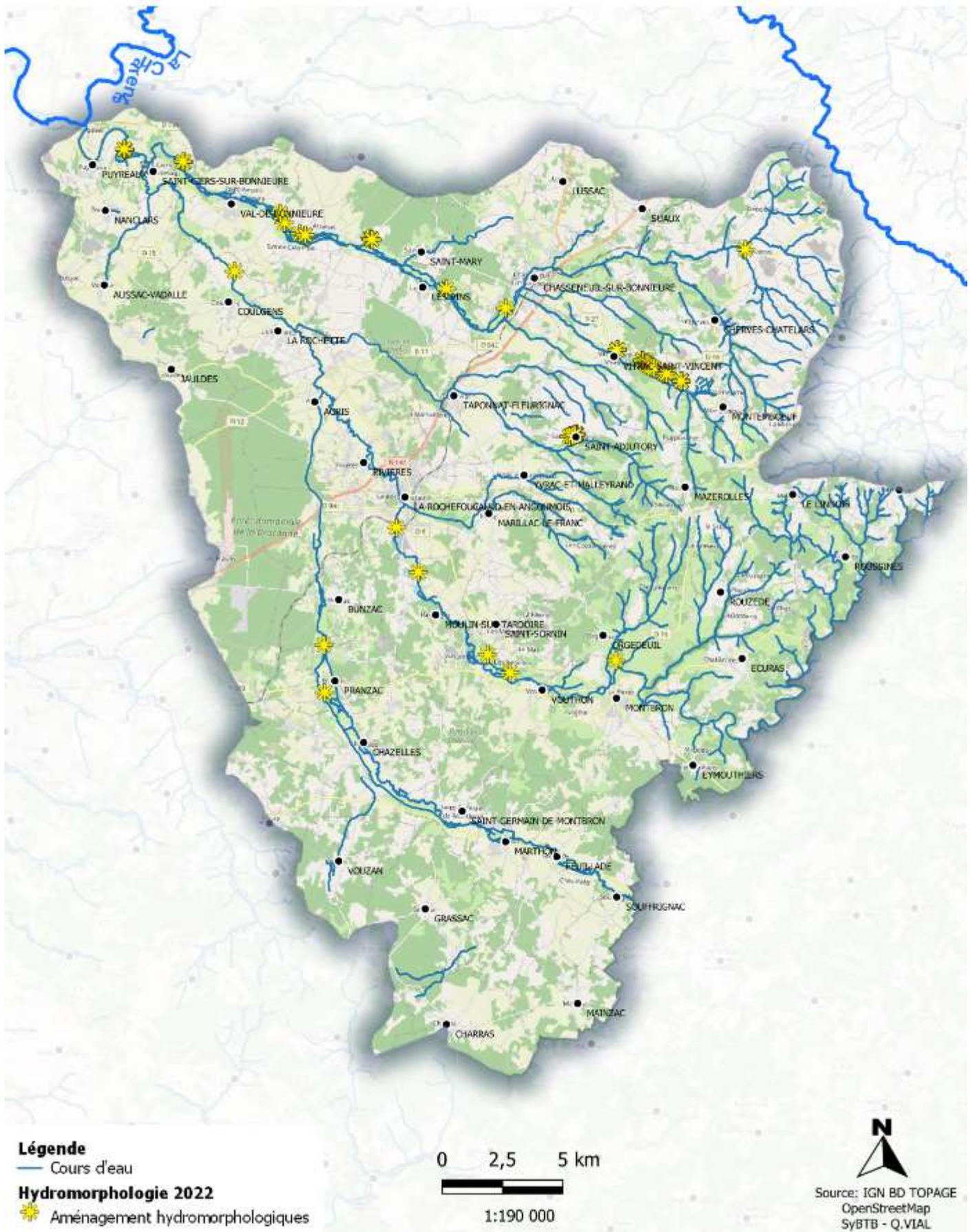


Figure 9: Localisation des aménagements hydromorphologiques

III.4. Plantations

En 2022, **177 plantations** ont été réalisées sur environ **700 ml** de berges.

- 33 arbres sur le Bandiat à Pranzac
- 135 arbres sur le Bandiat à Agris et Rivières
- 9 arbres sur le Rivaillon à Vitrac-Saint-Vincent

Les années précédentes, de nombreuses plantations ont fait l'objet d'un entretien mécanique trop important de la part des usagers. Ces plantations sont réalisées avec l'accord du propriétaire des terrains et avec la certitude d'un entretien adapté de la ripisylve pour permettre aux plants de se développer.

III.5. Espèces exotiques envahissantes

Le SyBTB intervient tous les ans par **deux arrachages manuels** suite à la reconnaissance faite par le technicien de rivière et le chef d'équipe.

En 2022, **54 nouveaux foyers** ont été repérés et arrachés en totalité soit **9.94m³ arrachés**. L'émergence des foyers de jussie sur notre territoire fait l'objet d'une surveillance et d'un confinement afin d'éviter toute propagation sur le bassin de la Charente et notamment la zone Natura 2000 (enjeux de biodiversité).

Le SyBTB a également pris part à une campagne de capture de ragondins sur son territoire.

Sur les **510 ragondins capturés**, **39** ont été piégés par les agents du SyBTB.



Figure 10: Arrachage de la Jussie et capture de ragondins

Localisation des plantations en 2022

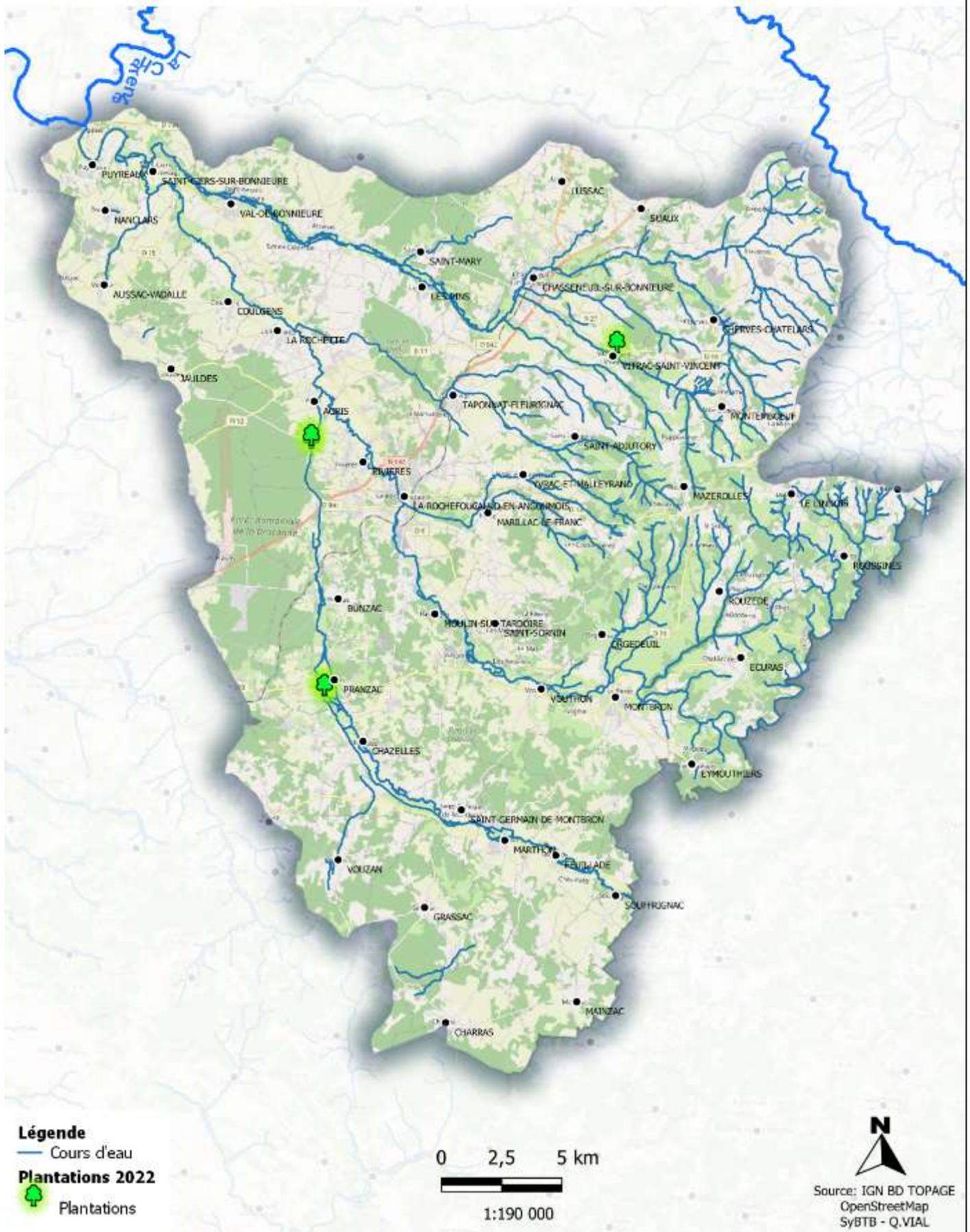


Figure 11: Localisation des plantations

SyBTB Localisation de la Jussie en 2022
 SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DES RIVES
 DU BASSIN DE LA TROUSSEE DE LA BONNEURE



Figure 12: Localisation de la Jussie

III.6. Animations

L'équipe du SyBTB a réalisé plusieurs animations à destination des enfants de l'accueil de loisir de la CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord. Ces animations ont permis aux enfants de participer à l'aménagement du terrain du SyBTB en plantant des haies et des arbres notamment.

Les agents en insertion ont pris part à ces animations autour de divers thèmes tels que le compostage des déchets verts, le rôle des arbres et la biodiversité associée à ces habitats.

Ils ont également participé à l'aménagement du terrain autour des locaux du SyBTB pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions (cabanon de stockage de matériaux, dallage de l'entrée, récupérateurs des eaux de pluie...).



Figure 13: Aménagement du terrain du SyBTB

III.7. Formation

Le personnel de l'équipe d'entretien a participé aux formations/sensibilisations suivantes :

- Formation interne de manipulation des machines et de rappel des règles de sécurité pour l'ensemble de l'équipe (2 jour).
- Formation de mise à jour des connaissances hygiène et sécurité pour l'agent de prévention (1 jour).



Figure 14: Formation manipulation des machines et règles de sécurité

IV. Bilan temporel et financier de ces missions

IV.1. Temps passés par actions pour 2022

	RESTAURATION RIPISYLVE (plantations, entretien sur secteurs non entretenus depuis 5 ans)	GESTION DES ESPECES ENVAHISSANTES	AMENAGEMENT HYDROMORPHO.	AMENAGEMENT RESTAURATION PETITE CONTINUITÉ ECOLOGIQUE	RESTAURATION CONTINUITÉ ECOLOGIQUE	SURVEILLANCE RESEAU, MANŒUVRE, GESTION D'OUVRAGES...	ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE	AUTRES	Total
Temps en semaine	6	3	27	3	0	5	2	2	48
Temps en pourcentage	13%	6%	56%	6%	0%	10%	4%	4%	100%
Montant H.T de la dépense	23 122,49 €	11 561,25 €	104 051,21 €	11 561,25 €	- €	19 268,74 €	7 707,50 €	7 707,50 €	184 979,93 €

Tableau réel des interventions par ITEM									
	RESTAURATION RIPISYLVE (plantations, entretien sur secteurs non entretenus depuis 5 ans)	GESTION DES ESPECES ENVAHISSANTES	AMENAGEMENT HYDROMORPHO.	AMENAGEMENT RESTAURATION PETITE CONTINUITÉ ECOLOGIQUE	RESTAURATION CONTINUITÉ ECOLOGIQUE	SURVEILLANCE RESEAU, MANŒUVRE, GESTION D'OUVRAGES...	ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE	AUTRES	TOTAL
Mètres linéaires de cours d'eau à traiter	3 700	141 000	830	100		425 000	26 700		
% de temps par ITEM	13%	6%	56%	6%	0%	10%	4%	4%	100%
Coût HT par ITEM	23 122 €	11 561 €	104 051 €	11 561 €	0 €	19 269 €	7 707 €	7 707 €	184 980 €
Coût HT/ml	6,2 €	0,1 €	125,4 €	115,6 €		0,0 €	0,3 €		
Coût TTC par ITEM	27 747 €	13 873 €	124 861 €	13 873 €	0 €	23 122 €	9 249 €	9 249 €	221 976 €
Coût TTC/ml	7,5 €	0,1 €	150,4 €	138,7 €		0,1 €	0,3 €		

Tableau 1: Temps passé par ITEM

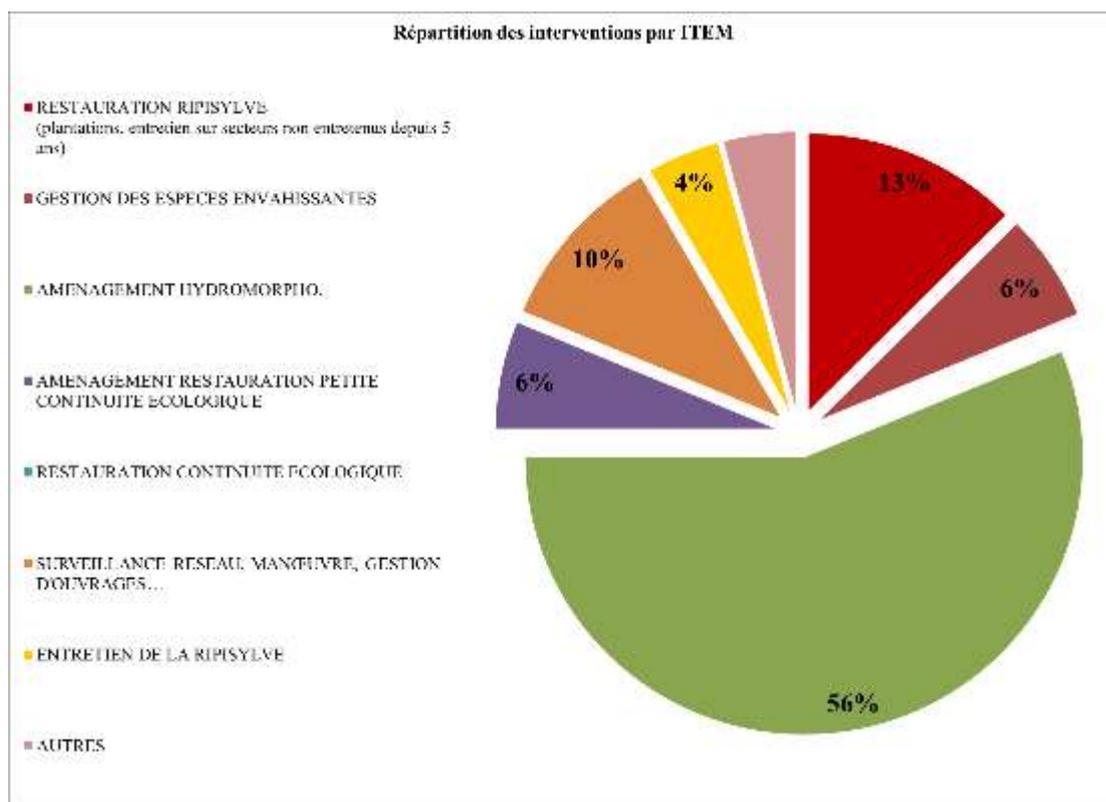


Figure 15: Graphique de répartition des interventions par ITEM

IV.2. Compte administratif 2022

SyBTB-travaux interne-regie_2022									
Compte de Résultats									
Frais travaux en régie		Prévisionnel			Réalise				
		Montant			Montant				
Personnel	Salaires + charges (1)	240 000,00 €			235 355,37 €				
			HT ¹	TTC ¹	Taux ²		HT ¹	TTC ¹	Taux ²
Fonctionnement	Frais de déplacement de l'équipe technique (repos, matières)	1 000,00 €	*	20%		1 755,29 €	*	20%	
	Frais de véhicule								
	Assurance	1 700,00 €	*	20%		3 717,00 €	*	20%	
	Carburant	13 000,00 €	*	20%		7 581,78 €	*	20%	
	Frais divers								
	Fournitures administratives	1 100,00 €	*	20%		220,63 €	*	20%	
	Frais de télécommunications, d'affranchissement et de reprographie	1 500,00 €	*	20%		1 404,48 €	*	20%	
	Formation	3 000,00 €	*	20%		3 107,07 €	*	20%	
	Médecine du travail de l'équipe technique (soins médicaux, vaccinations...)	1 000,00 €	*	20%		380,73 €	*	20%	
	Frais petits équipements et réparations								
	Fournitures (petit équipement, vêtements de travail)	2 000,00 €	*	20%		3 407,01 €	*	20%	
	Entretien et réparations du matériel (photocopieuses, ordinateurs, outillages, véhicules)	1 200,00 €	*	20%		1 416,31 €	*	20%	
	Frais de location bureaux et atelier								
	Loyer	2 000,00 €	*	20%		2 129,51 €	*	20%	
	Charges	500,00 €	*	20%		955,95 €	*	20%	
Encadrement CIDL/part social	15 300,00 €	*	20%		18 360,00 €	*	20%		
	Sous-Total (2)	43 300,00 €				44 435,75 €			
Investissement*	Matériel	6 666,67 €	*	20%		7 134,48 €	*	20%	
	aménagement hydromorphologique	16 000,00 €	*	20%		5 364,65 €	*	20%	
	aménagement continuité écologique	30 872,55 €	*	20%		- €			
	création d'un lit de rivière	11 330,00 €	*	20%		11 330,00 €	*	20%	
		Sous-Total HT (3)	64 869,22 €				23 829,13 €		
	TOTAL (1+2+3)	348 169,22 €				303 620,25 €			
TOTAL sans aide aux postes insertion		348 169,22 €				184 979,93 €			

Montant	Montant
aides prévisionnelles aux postes d'insertion régie	TTC
2022	
Etat : asp -aci	98 500,00 €
Dpt 16	1 500,00 €
TOTAL	100 000,00 €

Montant	Montant
aides réelles aux postes d'insertion régie	TTC
2022	
Etat : asp -aci	109 800,32 €
Dpt 16	8 840,00 €
TOTAL	118 640,32 €

Date : 3-4-2023

Signature de la trésorerie

 Laurence BENOIT
 Inspectrice divisionnaire
 des Finances Publiques

Date : 14-02-2023

Signature et cachet

 Signature du président
 Sy BTB
 L.0. Préfecture

IV.1. Plan de financement 2022

Pour information : TAUX DE FINANCEMENT réel pour les actions									
	RESTAURATION RIPISYLVE (plantations, entretien sur secteurs non entretenus depuis 5 ans)	GESTION DES ESPECES ENVAHISSANTES	AMENAGEMENT HYDROMORPHO.	AMENAGEMENT RESTAURATION PETITE CONTINUTE ECOLOGIQUE	RESTAURATION CONTINUTE ECOLOGIQUE	SURVEILLANCE RESEAU, MANŒUVRE, GESTION D'OUVRAGES...	ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE	AUTRES	TOTAL
Montant H.T de la dépende	23 122,49 €	11 561,25 €	104 051,21 €	11 561,25 €	- €	19 268,74 €	7 707,50 €	7 707,50 €	184 979,93 €
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	50%	50%	50%	50%	30%	50%	50%	50%	
aides possibles	11 561 €	5 781 €	52 026 €	5 781 €	0 €	9 634 €	3 854 €	3 854 €	92 490 €
REGION NOUVELLE AQUITAINE	15%	0%	15%	15%	10%	0%	0%	0%	
aides possibles	3 468 €	0 €	15 608 €	1 734 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20 810 €
DEPARTEMENT (sur montant HT)	15%	0%	15%	15%	40%	0%	0%	0%	
aides possibles	3 468 €	0 €	15 608 €	1 734 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20 810 €
Total des aides par items	18 498 €	5 781 €	83 241 €	9 249 €	0 €	9 634 €	3 854 €	3 854 €	134 110 €
Pourcentage des aides	80%	50%	80%	80%		50%	50%		73%
Auto-financement	4 624 €	5 781 €	20 810 €	2 312 €	0 €	9 634 €	3 854 €	3 854 €	50 869 €

Tableau 2: Plan de financement

V. Certificat d'achèvement de l'opération

Référence du dossier AEAG : **AID-2022-345**

Référence du dossier CRNA : **ENVO1-03-2022-21101520**

Référence des dossiers Dpt16 : **S0045939 -S0045951**

Intitulé de l'opération : Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes

Bénéficiaire de l'aide / Adresse : SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES DU BANDIAT, DE LA TARDOIRE ET DE BONNIEURE (16003001B)

Le bourg

16110 AGRIS

Je soussigné, Monsieur Dechandon Daniel agissant en qualité de président

Certifie que l'opération mentionnée ci-dessus bénéficiant d'une aide de l'agence de l'eau Adour-Garonne, a été achevée le : 31 décembre 2022 conformément à l'opération financée.

Fait à Agris, le mercredi 21 mars 2023

Signature



ANNEXES

Annexe 1: Liste des légendes	24
Annexe 2: RIB	25

Annexe 1: Liste des légendes

Figures

Figure 1 : Remise de souche	7
Figure 2: Restauration de la ripisylve sur la Bonnieure	8
Figure 3: Localisation de la restauration de la ripisylve.....	9
Figure 4: Gestion d'un embâcle	10
Figure 5: Entretien de la végétation	10
Figure 6: Localisation des embâcles.....	11
Figure 7: Localisation de l'entretien de la végétation.....	12
Figure 8: Banquettes minérales et végétales sur la Bellonne.....	13
Figure 9: Localisation des aménagements hydromorphologiques	14
Figure 10: Arrachage de la Jussie et capture de ragondins	15
Figure 11: Localisation des plantations.....	16
Figure 12: Localisation de la Jussie	17
Figure 13: Aménagement du terrain du SyBTB.....	18
Figure 14: Formation manipulation des machines et règles de sécurité.....	18
Figure 15: Graphique de répartition des interventions par ITEM	19

Cartes

Carte 1: Périmètre du SyBTB	4
--	---

Annexe 2: RIB

Banque de France
1, Rue la Vrillière
75001 PARIS

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE CONFOLENS
3B RUE DU SOLEIL
16500 CONFOLENS

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00129 D1690000000 06
IBAN : FR20 3000 1001 29D1 6900 0000 006
BIC : BDFEFRPPCCT